



## Les déchets électriques et électroniques collectés en déchèteries



Depuis fin 2010, un nouveau service est proposé sur l'ensemble du réseau des déchèteries. Il s'agit de la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (appelés aussi DEEE ou D3E). Objectif : participer à collecter et valoriser les 20 kilos de déchets électriques et électroniques jetés, en moyenne par an et par habitant.

### Qu'est-ce que les DEEE ?

Ce sont les appareils qui fonctionnent à l'énergie électrique, sur secteur, piles ou batteries tels que (liste non exhaustive) :

- les appareils électroménagers (lave-linge, lave-vaisselle, cafetières, aspirateurs...)
- les appareils de cuisson (fours, plaques de cuisson, micro-ondes...)
- les appareils de conservation (congélateurs, réfrigérateurs...)
- les appareils audiovisuels (télévision, magnétoscope, hi-fi...)
- l'équipement informatique et bureautique (ordinateurs, téléphonie, imprimantes, télécopieurs...)
- les jeux et jouets (consoles, voitures téléguidées...)
- les outils de bricolage ou de jardinage (perceuses, tondeuses électriques...)
- les sources lumineuses (lampes à économies d'énergie, tubes fluo, néons...)

### Que deviennent-ils après avoir été déposés en déchèterie ?

- Si l'appareil est encore en état de fonctionnement ou facilement réparable, il va être stocké puis acheminé vers des associations de réemploi, comme Tri-Tout Solidaire.
- Dans le cas contraire, les DEEE sont stockés à la déchèterie en quatre familles distinctes : à chacune correspond une filière de traitement. Eco-Systèmes, partenaire du Point Fort Environnement, les prend ensuite en charge et les achemine vers des centres de traitement où ils sont débarrassés de leurs composants polluants et valorisés sous forme de matière première ou d'énergie.

### Les autres solutions pour les DEEE :

- Les déposer directement dans une association de réemploi
- Les faire reprendre par le distributeur lors de l'acquisition d'un nouvel appareil. En effet, dans le cadre du « un pour un » lorsque l'on achète un nouvel appareil, le distributeur est tenu de récupérer l'appareil usagé.

### Horaires d'ouverture des déchèteries

**Saint-Lô** : lundi au samedi 9h-12h et 14h-18h

**Carentan** : lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi 9h-12h et 14h-18h.

**St-Sauveur-Lendelin** : lundi et jeudi 9h-12h, mercredi 14h-18h et samedi 9h-12h et 14h-18h

**Marigny** : lundi, mercredi et samedi 9h-12 et 14h-18h.

**Tessy-sur-Vire** : lundi, mercredi et samedi 9h-12h et 14h-18h.

**St-Clair-sur-Elle** : mardi, jeudi et samedi 9h-12h et 14h-18h.

**Le Désert** : lundi et vendredi 9h-12h, mardi 14h-18h et samedi 9h-12h et 14h-18h.

**Pont-Hébert** : lundi, mercredi et vendredi 14h-18h et samedi 9h-12h et 14h-18h.

**Villedieu-les-Poêles** : lundi, mercredi, vendredi et samedi 9h-12h et 14h-18h.

**Condé-sur-Vire** : lundi au samedi 9h-12h et 14h-18h.

**Périers** : lundi et vendredi 14h-18h, mercredi 9h-12h et samedi 9h-12h et 14h-18h.

**St-Martin-de-Bonfossé** : mercredi 14h-18h, lundi et samedi 9h-12h et 14h/18h.

**Les déchèteries sont fermées les jours fériés. Renseignements : 0800 05 33 72.**